

DOCUMENT D'INFORMATION

# Loi de 2025 visant à maintenir les criminels derrière les barreaux



PROTÉGER  
L'ONTARIO

# Table des matières

**3**

Survol : *Loi de 2025 visant à maintenir les criminels derrière les barreaux*

---

**5**

Renforcer la sécurité des routes et autoroutes

---

**8**

Rendre le système de mise en liberté sous caution plus rigoureux

---

**11**

Tenir les délinquants responsables de leurs actes et aider les victimes d'actes criminels

---

**15**

Soutenir le personnel de la sécurité publique et leurs familles

---

**19**

Améliorer la prestation des services publics

---

**21**

Protéger les animaux

# Survol : *Loi de 2025 visant à maintenir les criminels derrière les barreaux*

La *Loi de 2025 visant à maintenir les criminels derrière les barreaux* introduit une série d'initiatives destinées à améliorer la sécurité publique et à moderniser le système judiciaire. Le projet de loi contient des mesures législatives et réglementaires, qui sont complétées par des propositions d'initiatives futures qui pourront être mises en œuvre sans approbation législative.

Initiative	Description
<b>Renforcer la sécurité des routes et autoroutes</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>Mettre en place des mesures et peines plus rigoureuses lors des contrôles routiers en réponse à la pétition pour la Loi d'Andrew</li><li>Renforcer la sécurité des véhicules utilitaires</li><li>Étudier la meilleure façon de tenir les conducteurs avec facultés affaiblies qui tuent un parent ou le tuteur d'un enfant responsables de leurs actes en les obligeant à verser une aide financière à l'enfant</li></ul>
<b>Rendre le système de mise en liberté sous caution plus rigoureux</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>Initiatives de réforme du système de mise en liberté sous caution</li><li>Système de frais d'utilisateur pour la surveillance par bracelet GPS et améliorations connexes à la sécurité communautaire</li><li>Possibilité de suspendre le permis de conduire comme moyen de lutte contre les défauts de paiement des dettes des cautions</li></ul>
<b>Tenir les délinquants responsables de leurs actes et aider les victimes d'actes criminels</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>Déterminer la meilleure façon de rendre publics les renseignements consignés dans le Registre ontarien des délinquants sexuels et des trafiquants</li><li>Généalogie génétique d'enquête</li><li>Conférer aux agents des transports publics le pouvoir d'appliquer l'interdiction de drogues illégales dans les transports publics</li><li>Réprimer la production de drogues illégales, y compris les presses à comprimés</li><li>Étudier les pouvoirs conférés par la <i>Loi de la taxe sur le tabac</i> pour mieux lutter contre la contrebande de tabac</li><li>Modifier la <i>Loi sur les coroners</i></li></ul>

# Survol : *Loi de 2025 visant à maintenir les criminels derrière les barreaux*

Initiative	Description
<b>Soutenir le personnel de la sécurité publique et leurs familles</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Protections contre les éclaboussures dans les cellules de prison</li><li>• Unités canines dans les services correctionnels</li><li>• Armes ARWEN (Anti-Riot Weapon Enfields) et enquêtes de l'UES</li><li>• Allocation de places par le Collège de police de l'Ontario (CPO) pour le Programme de formation de base des agents de police</li><li>• Distinctions pour services de maintien de l'ordre</li><li>• Expansion du Programme ontarien pour le mieux-être de la famille proche</li><li>• Fonds Joe MacDonald de bourses d'études à l'intention des survivants d'agents de sécurité publique</li></ul>
<b>Améliorer la prestation des services publics</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Modifications à la <i>Loi de 2015 sur la réforme des vérifications de dossiers de police</i></li><li>• Pénalités administratives en vertu de la <i>Loi de 1997 sur la prévention et la protection contre l'incendie</i> (LPPI)</li></ul>
<b>Protéger les animaux</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Restreindre les expérimentations aux fins de recherche sur des chiens et chats</li><li>• Mener des consultations sur l'interdiction des interventions chirurgicales médicalement non nécessaires sur des chiens et chats</li><li>• Augmenter les peines à l'encontre d'un individu qui blesse un animal qui travaille avec des agents de la paix</li></ul>

## Renforcer la sécurité des routes et autoroutes

Nous introduisons des mesures plus rigoureuses pendant les contrôles routiers et des peines plus élevées pour empêcher les conducteurs dangereux de conduire, dissuader la récidive et protéger les gens, en réponse à la collision d'août 2025 qui a tué Andrew Cristillo, causée par un conducteur ayant déjà fait l'objet d'une accusation de conduite dangereuse. La famille d'Andrew a lancé une pétition appelant à des peines plus sévères et nous y répondons pour prévenir des tragédies semblables.

En vertu de la Loi d'Andrew, la police pourra immédiatement suspendre un permis de conduire et mettre en fourrière un véhicule si elle a des motifs raisonnables de croire que le conducteur conduit d'une manière dangereuse.



# Renforcer la sécurité des routes et autoroutes

Initiative	Description	Résultat/Mise en œuvre
<b>Andrew's Law - Suspension du permis de conduire pour conduite dangereuse</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>Autoriser la police, pendant un contrôle routier, à ordonner immédiatement la suspension du permis de conduire pendant 90 jours et la mise en fourrière d'un véhicule pendant sept jours si elle a des raisons de croire que le conducteur conduit d'une manière dangereuse.</li><li>Imposer la suspension indéfinie du permis de conduire à quiconque est déclaré coupable de conduite dangereuse causant la mort en vertu du <i>Code criminel</i>, avec possibilité de réduction à 25 ans si certains critères prescrits sont réunis.</li></ul> <ul style="list-style-type: none"><li>Les périodes de mise en fourrière des véhicules s'étendraient à 14 jours (première infraction), 30 jours (deuxième infraction) et 45 jours (troisième infraction et infraction subséquente), au lieu des 7 jours imposés actuellement pour conduite avec permis suspendu.</li><li>Les amendes augmenteraient à des fourchettes de 2 000 à 10 000 \$ (1<sup>re</sup> déclaration de culpabilité), 5 000 à 15 000 \$ (2<sup>e</sup> déclaration de culpabilité) et 10 000 à 20 000 \$ (3<sup>e</sup> déclaration de culpabilité et déclaration de culpabilité subséquente), au lieu des fourchettes actuelles de 1 000 à 5 000 \$ (1<sup>re</sup> déclaration de culpabilité) et 2 000 à 5 000 \$ (déclaration de culpabilité subséquente) pour conduite avec permis suspendu.</li><li>Suspensions immédiates de permis de conduire pendant un contrôle routier, y compris une suspension de permis de sept jours pour conduite imprudente et une suspension de 30 jours pour conduite imprudente causant des blessures corporelles ou la mort. Les amendes augmenteraient à une fourchette de 1 000 à 5 000 \$, contre 400 à 2 000 \$, pour conduite imprudente.</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>Ces changements renforcent la sécurité publique en permettant le retrait immédiat de la route des conducteurs à risque élevé et en imposant de graves conséquences aux personnes déclarées coupables de conduite dangereuse causant la mort.</li></ul>
<b>Andrew's Law - Augmentation des sanctions pour conduite avec permis suspendu et conduite imprudente</b>		<ul style="list-style-type: none"><li>Ces changements garantissent que les conducteurs commettant des infractions à haut risque subissent des conséquences plus rigoureuses et immédiates, ce qui aidera à éliminer les conducteurs dangereux de la route et à dissuader la récidive.</li></ul>

# Renforcer la sécurité des routes et autoroutes

Initiative	Description	Résultat/Mise en œuvre
<b>Andrew's Law – Amélioration de la sensibilisation à la sécurité routière pour les jeunes conducteurs et conducteurs débutants</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>Examen de la formation des conducteurs débutants pour assurer qu'ils sont prêts à assumer les responsabilités de la conduite et savent éviter les comportements dangereux causant des collisions.</li><li>Le ministère de l'Éducation travaillera avec des conseils scolaires, des services de police et des agents scolaires de l'Ontario pour organiser des présentations sur la sécurité routière dans les écoles secondaires. Il pourrait s'agir de présentations sur la prévention, les comportements à risques élevés (p. ex., distraction au volant, excès de vitesse, conduite dangereuse, conduite sous l'influence d'alcool ou de drogue) et les conséquences d'une conduite dangereuse.</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>L'examen améliorera les résultats pour les conducteurs débutants en assurant qu'ils sont prêts à assumer les responsabilités de la conduite tout en renforçant la capacité du ministère des Transports à détecter les conducteurs à risque élevé et à atténuer les risques qu'ils posent.</li><li>Les présentations sur la sécurité routière dans les écoles secondaires sensibiliseront les élèves aux risques et conséquences de la conduite dangereuse, encourageant ainsi une prise de décision plus sûre chez les jeunes conducteurs.</li></ul>
<b>Renforcement de la sécurité des véhicules utilitaires</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>Sanctions doublées pour les conducteurs de véhicules utilitaires condamnés pour distraction au volant.</li><li>Les périodes de suspension doubleraient pour atteindre sept jours (1<sup>re</sup> déclaration de culpabilité), 14 jours (2<sup>e</sup> déclaration de culpabilité) et 60 jours (3<sup>e</sup> déclaration de culpabilité et déclaration de culpabilité subséquente).</li><li>Les amendes doubleraient pour atteindre des fourchettes de 1 000 à 2 000 \$ (1<sup>re</sup> déclaration de culpabilité), 1 000 à 4 000 \$ (2<sup>e</sup> déclaration de culpabilité) et 1 000 à 6 000 \$ (3<sup>e</sup> déclaration de culpabilité et déclaration de culpabilité subséquente).</li><li>Augmentation de l'amende minimale pour des infractions au système de limiteur de vitesse, de 250 \$ à 1 000 \$, y compris les infractions consistant à trafiquer le système ou à conduire sans limiteur de vitesse en bon état de fonctionnement.</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>Ces changements renforcent la responsabilisation des conducteurs de véhicules utilitaires, dissuadent les comportements à risque et améliorent la sécurité routière en Ontario.</li></ul>

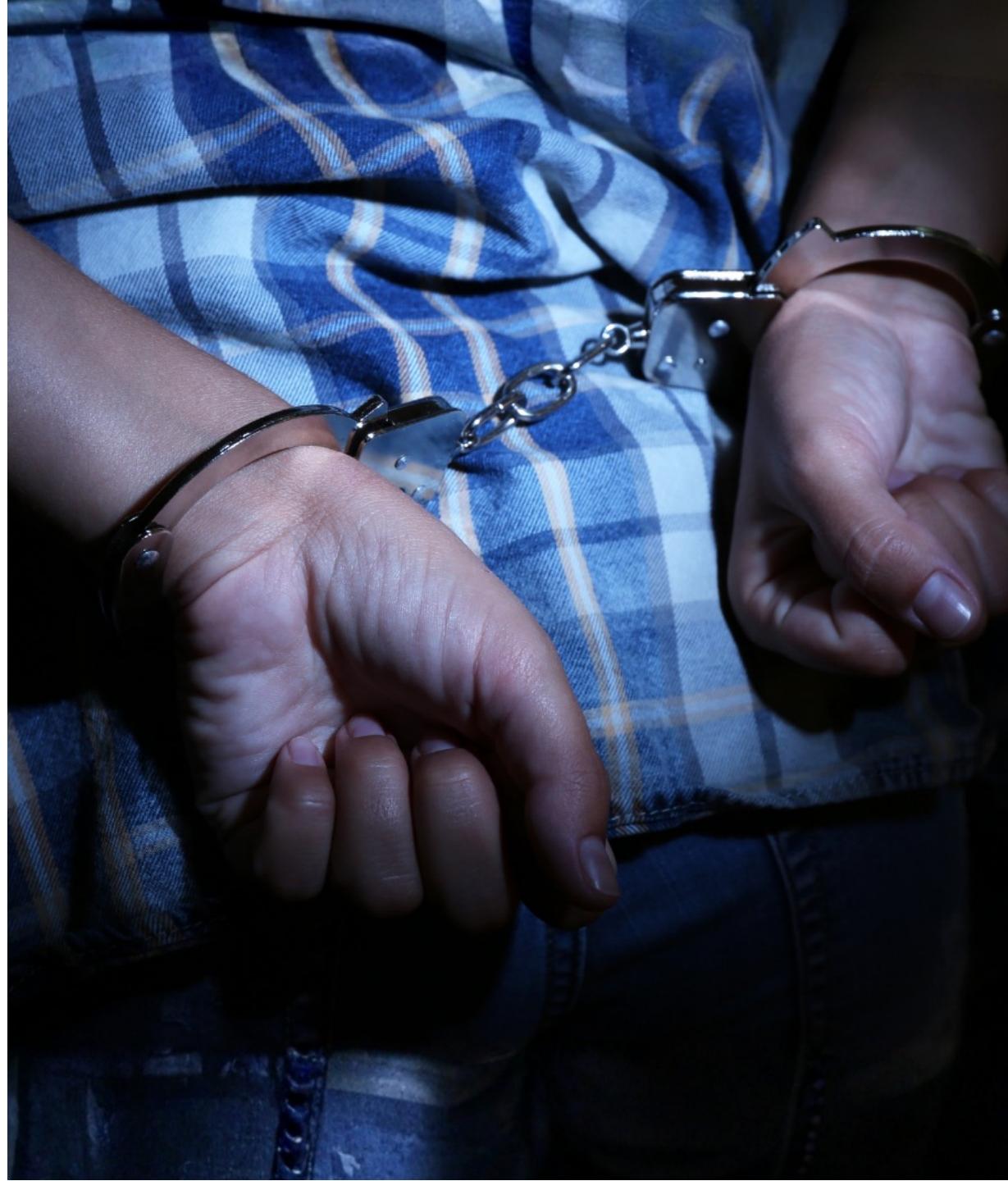
# Renforcer la sécurité des routes et autoroutes

Initiative	Description	Résultat/Mise en œuvre
<b>Étude de la meilleure façon de tenir les conducteurs avec facultés affaiblies qui tuent un parent ou le tuteur d'un enfant responsables de leurs actes en les obligeant à verser une aide financière à l'enfant</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>La conduite avec facultés affaiblies causant la mort a des conséquences dévastatrices sur les membres survivants de la famille de la victime et entraînent des difficultés psychologiques et financières pour les membres de la famille qui doivent prendre soin des enfants mineurs du défunt.</li><li>S'inspirant de l'exemple d'autres territoires de compétence, comme le Texas, le gouvernement étudiera la meilleure façon de tenir les conducteurs avec facultés affaiblies qui tuent un parent ou le tuteur d'un enfant responsables de leurs actes en les obligeant à verser une aide financière à l'enfant. Cette mesure se fonde sur des solutions déjà existantes, comme la possibilité, pour la famille de la victime, de poursuivre devant les tribunaux civils le conducteur aux facultés affaiblies.</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>En améliorant l'accès à une aide financière pour les mineurs à charge dans les cas de conduite avec facultés affaiblies causant la mort, le gouvernement veut tenir les délinquants responsables de leurs actes et veiller à ce qu'aucun mineur en Ontario ne doive subir la perte d'un membre de sa famille sans bénéficier de l'aide financière nécessaire.</li></ul>

## Rendre le système de mise en liberté sous caution plus rigoureux

Nous proposons des changements au système de mise en liberté sous caution afin de renforcer le respect des conditions imposées et maintenir sous garde les délinquants violents et les récidivistes.

Cette vaste réforme du régime de mise en liberté sous caution vise à responsabiliser les cautions et les accusés, à rendre les services de justice plus efficaces et à remplir l'engagement de l'Ontario de protéger la sécurité publique.



# Rendre le système de mise en liberté sous caution plus rigoureux

Initiative	Description	Résultat/Mise en œuvre
<b>Réforme du système de mise en liberté sous caution – Exiger un dépôt de garantie en espèces pour la caution</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>Le gouvernement présente une loi qui exigera de l'accusé ou de sa caution qu'ils versent un dépôt de garantie en espèces du montant intégral exigé par le tribunal en vertu d'une promesse de paiement.</li><li>Actuellement, si le tribunal ordonne la mise en liberté sur promesse de paiement, aucun dépôt en espèces n'est requis et la caution et/ou l'accusé n'ont pas à payer le montant promis, sauf si l'accusé ne respecte pas les conditions de sa mise en liberté et que le tribunal ordonne le paiement.</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>Ce changement favorise le respect des conditions de la mise en liberté sous caution, en rendant les conséquences pour les délinquants et leur caution plus réelles, dans le but d'éviter les récidives et de promouvoir la sécurité publique. Ce changement facilitera également le recouvrement des dettes de caution par la province.</li><li>Si l'accusé respecte les conditions de sa mise en liberté, le dépôt de garantie sera restitué à la fin de l'affaire ou lorsque les obligations de la caution prennent fin.</li></ul>
<b>Réforme du système de mise en liberté sous caution – Élaborer une vaste réforme pour renforcer la sécurité publique, améliorer la prise des décisions et moderniser les systèmes de données sur la justice</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>Le gouvernement élabore une stratégie de vaste réforme du système de mise en liberté sous caution, en vue de renforcer la sécurité publique, d'améliorer la prise des décisions et de moderniser les systèmes de données sur la justice.</li><li>Cette stratégie inclut l'amélioration des outils numériques pour suivre les récidivistes et ceux qui ne respectent pas les conditions de la mise en liberté sous caution.</li><li>Le gouvernement travaillera avec des partenaires du secteur de la justice pour créer une base de données des cautions* afin de simplifier et d'améliorer les contrôles des cautions. La stratégie inclura également la création et l'expansion d'équipes de poursuivants affectés à la mise en liberté sous caution.</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>Une stratégie de vaste réforme du système de mise en liberté sous caution renforcera la responsabilisation pendant la mise en liberté sous caution, favorisera la prestation de services de justice rentables, promouvrira la sécurité publique et améliorera l'efficacité grâce à l'analyse des données et le suivi amélioré des délinquants violents.</li></ul>

# Rendre le système de mise en liberté sous caution plus rigoureux

Initiative	Description	Résultat/Mise en œuvre
<b>Réforme du système de mise en liberté sous caution – Améliorer les outils de recouvrement et l'administration des dettes de caution</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Élargir les modifications à la <i>Loi sur la mise en liberté sous caution</i> prévues par le projet de loi 10, <i>Loi de 2025 pour protéger l'Ontario en rendant les rues plus sûres et les collectivités plus fortes</i>, pour améliorer le recouvrement et l'administration des dettes de caution en améliorant :<ul style="list-style-type: none"><li>◦ les outils de recouvrement existants pour pouvoir recourir à des solutions comme la saisie de salaires, la saisie et la vente de biens, et l'enregistrement de privilèges grevant des biens-fonds pour les dettes de caution de l'accusé et de la caution;</li><li>◦ le processus des privilèges** par des modifications législatives qui, si elles sont adoptées, moderniseront l'administration des privilèges.</li></ul></li><li>• Le gouvernement élabore aussi un règlement qui exigera des cautions de fournir des renseignements à jour pour faciliter le recouvrement des dettes de caution.</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Ces changements proposés rendront les conséquences plus réelles en facilitant le recouvrement des dettes de caution auprès des accusés et des cautions en cas de violations des conditions de la mise en liberté par l'accusé.</li><li>• Ces changements amélioreront le processus de collecte de renseignements auprès des cautions et aideraient l'Ontario à recouvrer des dettes et à administrer les privilèges dans ce contexte plus efficacement.</li></ul>
<b>Renforcement de la sécurité des véhicules utilitaires</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Sanctions doublées pour les conducteurs de véhicules utilitaires condamnés pour distraction au volant.</li><li>• Les périodes de suspension doubleraient pour atteindre sept jours (1<sup>re</sup> déclaration de culpabilité), 14 jours (2<sup>e</sup> déclaration de culpabilité) et 60 jours (3<sup>e</sup> déclaration de culpabilité et déclaration de culpabilité subséquente).</li><li>• Les amendes doubleraient pour atteindre des fourchettes de 1 000 à 2 000 \$ (1<sup>re</sup> déclaration de culpabilité), 1 000 à 4 000 \$ (2<sup>e</sup> déclaration de culpabilité) et 1 000 à 6 000 \$ (3<sup>e</sup> déclaration de culpabilité et déclaration de culpabilité subséquente).</li><li>• Augmentation de l'amende minimale pour des infractions au système de limiteur de vitesse, de 250 \$ à 1 000 \$, y compris les infractions consistant à trafiquer le système ou à conduire sans limiteur de vitesse en bon état de fonctionnement.</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Ces changements renforcent la responsabilisation des conducteurs de véhicules utilitaires, dissuadent les comportements à risque et améliorent la sécurité routière en Ontario.</li></ul>

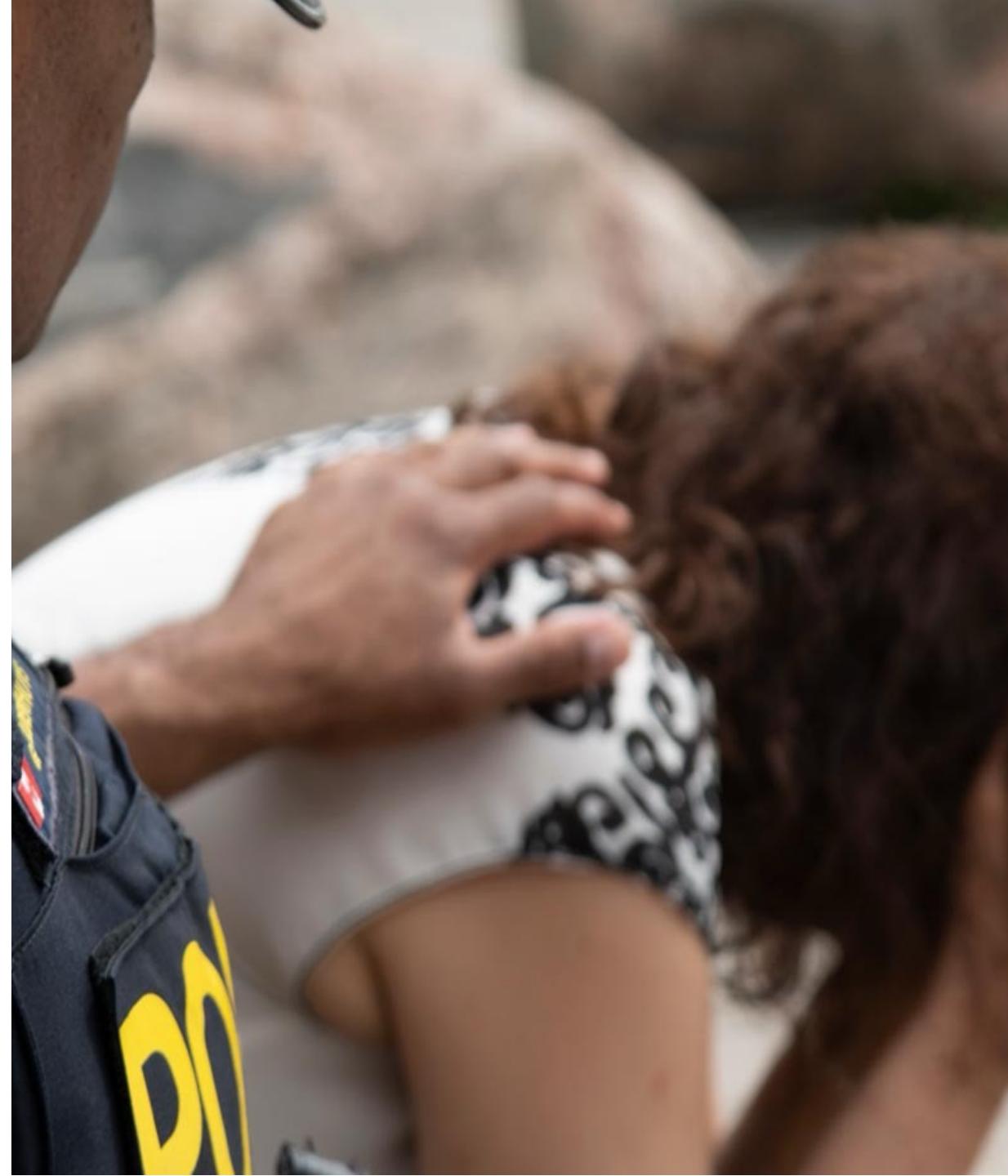
# Rendre le système de mise en liberté sous caution plus rigoureux

Initiative	Description	Résultat/Mise en œuvre
<p><b>Étude de la meilleure façon de tenir les conducteurs avec facultés affaiblies qui tuent un parent ou le tuteur d'un enfant responsables de leurs actes en les obligeant à verser une aide financière à l'enfant</b></p>	<ul style="list-style-type: none"><li>La conduite avec facultés affaiblies causant la mort a des conséquences dévastatrices sur les membres survivants de la famille de la victime et entraînent des difficultés psychologiques et financières pour les membres de la famille qui doivent prendre soin des enfants mineurs du défunt.</li><li>S'inspirant de l'exemple d'autres territoires de compétence, comme le Texas, le gouvernement étudiera la meilleure façon de tenir les conducteurs avec facultés affaiblies qui tuent un parent ou le tuteur d'un enfant responsables de leurs actes en les obligeant à verser une aide financière à l'enfant. Cette mesure se fonde sur des solutions déjà existantes, comme la possibilité, pour la famille de la victime, de poursuivre devant les tribunaux civils le conducteur aux facultés affaiblies.</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>En améliorant l'accès à une aide financière pour les mineurs à charge dans les cas de conduite avec facultés affaiblies causant la mort, le gouvernement veut tenir les délinquants responsables de leurs actes et veiller à ce qu'aucun mineur en Ontario ne doive subir la perte d'un membre de sa famille sans bénéficier de l'aide financière nécessaire.</li></ul>

## Tenir les délinquants responsables de leurs actes et aider les victimes d'actes criminels

Nous mettons en œuvre des mesures pour renforcer la sécurité publique en tenant les délinquants responsables de leurs actes et en soutenant les victimes d'actes criminels.

Par exemple, nous cherchons le meilleur moyen de rendre publics les renseignements consignés dans le Registre ontarien des délinquants sexuels et des traîquants, d'améliorer les outils d'enquête, de sévir contre la consommation de drogues illégales et de moderniser les investigations sur des décès.



# Tenir les délinquants responsables de leurs actes et aider les victimes d'actes criminels

Initiative	Description	Résultat/Mise en œuvre
<b>Déterminer la meilleure façon de rendre publics les renseignements consignés dans le Registre ontarien des délinquants sexuels et des trafiquants</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>Le gouvernement étudie des solutions pour rendre publics certains renseignements consignés dans le Registre ontarien des délinquants sexuels et des trafiquants. À l'heure actuelle, seuls les services de police de l'Ontario peuvent consulter en permanence la base de données à des fins de surveillance et d'enquête sur des crimes sexuels.</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>L'objectif est de tenir les délinquants responsables de leurs actes et de fournir au public les renseignements nécessaires pour assurer la sécurité publique.</li><li>Le gouvernement de l'Ontario consultera des parties prenantes clés, y compris le secteur juridique et les forces de l'ordre, afin de s'assurer que le Registre demeure un outil d'enquête efficace.</li></ul>
<b>Généalogie génétique d'enquête</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>La généalogie génétique d'enquête (GGE) est une technique scientifique révolutionnaire qui combine des tests génétiques spécialisés et la technique de généalogie d'enquête pour résoudre certains des crimes les plus graves, anciens et récents, y compris des meurtres, tentatives de meurtre et agressions sexuelles, et identifier des restes humains.</li><li>Cette technique a permis de faire progresser plus de 50 dossiers complexes, anciens et récents, certains datant de 1971.</li><li>Depuis que cette technique existe, des enquêteurs de l'Ontario doivent obtenir les services de tests de GGE de fournisseurs privés des États-Unis moyennant paiement à l'acte.</li><li>Cette initiative est une première étape importante pour permettre au Centre des sciences judiciaires de l'Ontario d'offrir les tests de GGE gratuitement aux services de police et enquêteurs du coroner dans toute la province, comme les services médico-légaux de base.</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>L'ouverture d'un laboratoire de tests GGE au Centre des sciences judiciaires de l'Ontario :<ul style="list-style-type: none"><li>permettra d'intégrer facilement cette technique de laboratoire aux activités du Centre pour améliorer l'efficacité des tests GGE;</li><li>créera une solution canadienne, de l'Ontario, qui assurera l'accès équitable à la technique GGE en laboratoire aux services de police et aux enquêteurs du coroner de tout l'Ontario;</li><li>augmentera le taux de résolution de cas qui seraient autrement restés non résolus et réduira le nombre de dossiers qui restent non résolus;</li><li>répond à une recommandation du Bureau du commissaire à l'information et à la protection de la vie privée dans sa publication de 2025 intitulée <i>Balises pour la police - Utilisation de la généalogie génétique à des fins d'enquête en Ontario</i>.</li></ul></li></ul>

# Tenir les délinquants responsables de leurs actes et aider les victimes d'actes criminels

Initiative	Description	Résultat/Mise en œuvre
<b>Conférer aux agents des transports publics le pouvoir d'appliquer l'interdiction de drogues illégales dans les transports publics</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>Sous le régime de la <i>Loi de 2025 visant à restreindre la consommation en public de substances illégales</i>, les agents de police peuvent ordonner à un particulier de cesser de consommer des drogues illégales ou de quitter un lieu public. Si l'individu refuse, l'agent de police peut lui délivrer une contravention ou l'arrêter.</li><li>Cette initiative éclairera les décisions du gouvernement et la consultation sur l'expansion des pouvoirs prévus par la Loi aux agents des transports publics (en plus des agents de police qui peuvent déjà appliquer la Loi).</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>En élargissant les pouvoirs de lutte contre la consommation publique de drogues illégales aux agents des transports en commun, le gouvernement veut assurer à la population qu'elle peut utiliser des transports en commun sans drogues, ce qui aidera les municipalités et organismes de transports publics à offrir des services de transport sans danger.</li></ul>
<b>Réprimer la production de drogues illégales, y compris les presses à comprimés</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>Ces efforts aboutiront à des options, dont de nouveaux outils d'application de loi, pour réprimer la production de drogues illégales à la lumière des problèmes de sécurité à la frontière et de la crise sanitaire publique liée aux drogues.</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>Cet examen vise à assurer la sécurité frontalière et à lutter contre l'importation de drogues illégales, en vue de renforcer la sécurité publique dans la province.</li></ul>
<b>Étudier les pouvoirs conférés par la <i>Loi de la taxe sur le tabac</i> pour mieux lutter contre la contrebande de tabac</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>Nous étudions notamment la possibilité de travailler avec les forces de l'ordre, les intervenants et les partenaires des Premières Nations à de nouveaux moyens de lutter contre la contrebande de tabac. Cela inclut la possibilité de modifier la <i>Loi de la taxe sur le tabac</i> afin de fournir aux agents de police une formation qui leur permettra d'effectuer des fouilles en bord de route pour chercher des produits de contrebande de tabac soupçonnés, sans obtenir en temps réel l'autorisation du ministère des Finances.</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>Le gouvernement envisage des moyens de renforcer la lutte contre le tabac de contrebande, en veillant à ce que toute modification opérationnelle ou législative établisse un juste équilibre entre les efforts de réconciliation avec les Premières Nations et l'application des lois sur le tabac.</li></ul>

# Tenir les délinquants responsables de leurs actes et aider les victimes d'actes criminels

Initiative	Description	Résultat/Mise en œuvre
<b>Modifier la <i>Loi sur les coroners</i></b>	<ul style="list-style-type: none"><li>La <i>Loi sur les coroners</i> établit un système d'investigations sur les décès, décrivant le rôle du coroner et du médecin légiste, les investigations sur les décès, les enquêtes du coroner et la surveillance des investigations.</li><li>Le gouvernement étudie la Loi afin de proposer des modifications en réponse aux problèmes relevés dans le système.</li><li>Exemples de changements initiaux proposés : interdire l'enregistrement et la diffusion non autorisés des enquêtes du coroner, ce qui est en ligne avec les pratiques suivies dans les tribunaux en vertu de la <i>Loi sur les tribunaux judiciaires</i>, et préciser le rôle du médecin légiste en chef pour faciliter la formation de deuxième cycle et les programmes d'éducation continue pour les médecins légistes, tout en maintenant la transparence pour les familles et le public.</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>Des modifications à la <i>Loi sur les coroners</i> renforceront le système d'investigations sur les décès, ce qui améliorera la sécurité publique et soutiendra les familles en deuil. Plus précisément, les modifications initiales visent à :<ul style="list-style-type: none"><li>améliorer la sécurité et la protection de la vie privée des personnes qui participent à une enquête du coroner, ainsi que l'intégrité de l'instance en empêchant les enregistrements et diffusions non autorisés;</li><li>reconnaitre formellement le leadership du Service de médecine légale de l'Ontario dans la formation de deuxième cycle et l'éducation continue en médecine légale, ce qui est essentiel face au manque de médecins légistes.</li></ul></li></ul>

## Soutenir le personnel de la sécurité publique et leurs familles

Nous agissons pour aider notre plus grande ressource dans le domaine de la sécurité publique – les gens – en introduisant des initiatives qui renforceront la sécurité publique, amélioreront la capacité de formation, moderniseront les installations et inspireront un sentiment de sécurité parmi le personnel et leurs familles.



# Soutenir le personnel de la sécurité publique et leurs familles

Initiative	Description	Résultat/Mise en œuvre
<b>Protections contre les éclaboussures dans les cellules de prison</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>L'Ontario améliore la sécurité des établissements correctionnels pour adultes et protège le personnel contre les incidents de liquides lancés en ajoutant davantage de barrières de protection ou de « protections contre les éclaboussures » pour les cellules dans des zones de soins spécialisés, tout en améliorant les procédures suivies dans tous les établissements de l'Ontario.</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>Ce changement renforce la sécurité du personnel et des détenus en réduisant le risque d'agression, y compris les projectiles et les liquides, en créant une barrière protectrice entre la trappe de cellule et l'employé, et rend plus efficaces les protocoles de sécurité pour garantir un environnement institutionnel sûr et sécurisé.</li></ul>
<b>Unités canines dans les services correctionnels</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>Pour maintenir la sécurité dans les établissements correctionnels pour adultes de l'Ontario, le gouvernement élargit son programme canin de détection, en prévoyant notamment l'augmentation du nombre de fouilles exécutées par des chiens de détection et la possibilité d'inclure la fouille de détenus au programme.</li><li>Le ministère a commencé l'examen de la possibilité d'utiliser des chiens dans les fouilles de détenus. Cela inclut la tenue de consultation avec des intervenants pertinents pour assurer que toute expansion du programme est mise en œuvre correctement et efficacement.</li><li>Le gouvernement modifie un règlement pris en vertu de la <i>Loi de 2019 sur l'Unité des enquêtes spéciales</i> afin d'exclure les armes ARWEN et autres dispositifs non mortels semblables de la définition d'arme à feu. Cela signifie que l'utilisation d'armes non létales ne déclenchera pas automatiquement une enquête externe de l'UES. Les services de police devront toujours soumettre un rapport d'incident dans le cadre du processus interne régulier de la police, et toute affaire impliquant une blessure grave ou un décès devra toujours être signalée à l'UES et nécessiter une enquête formelle.</li><li>Généralement utilisées pour le contrôle de foule, les armes ARWEN sont une catégorie d'armes non létales que les agents de police utilisent pour protéger la sécurité publique.</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>L'expansion du programme canin existant vise à assurer la sécurité des détenus et du personnel en améliorant la détection et la dissuasion de contrebande, et en empêchant l'entrée de substances illégales et leur distribution au sein des établissements correctionnels pour adultes.</li></ul>
<b>Armes ARWEN et enquêtes de l'UES</b>		<ul style="list-style-type: none"><li>Ce changement libérera des ressources, ce qui permettra à l'UES de se concentrer sur les incidents graves.</li><li>L'UES serait toujours tenue de mener une enquête formelle dans les cas où des dispositifs non létaux entraînent des blessures graves ou la mort, mais une enquête formelle ne sera pas automatique dans des cas où des dispositifs non létaux n'ont pas entraîné de blessures graves ou la mort.</li></ul>

# Soutenir le personnel de la sécurité publique et leurs familles

Initiative	Description	Résultat/Mise en œuvre
<b>Allocation de places par le Collège de police de l'Ontario (CPO) pour le Programme de formation de base des agents de police</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>Le Collège de police de l'Ontario (CPO) offre quatre cycles du Programme de formation de base des agents de police par année, avec un maximum de 520 recrues par cycle.</li><li>Le CPO alloue 500 places au Programme selon un modèle proportionnel, qui tient compte de la taille du service de police et de l'effectif autorisé qui a prêté serment.</li><li>20 places sont réservées aux services de police de taille petite à moyenne, et aux services de police des Premières Nations.</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>Des séances participatives seront organisées avec des intervenants du secteur des services policiers afin d'obtenir leurs opinions et de cerner les facteurs susceptibles de guider l'allocation initiale de places pour le Programme de formation de base des agents de police du CPO.</li><li>Les consultations pourraient aboutir à des changements au processus d'allocation de places du CPO afin de mieux répondre aux besoins de recrutement des services de police.</li></ul>
<b>Distinctions pour services de maintien de l'ordre</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>Les appels de service et la demande de services policiers continuent d'augmenter, à un rythme plus rapide que le recrutement et les niveaux de dotation en personnel. Pour rendre le secteur des services policiers plus durable, l'Ontario étudie des stratégies pour intensifier le recrutement et le maintien en poste, notamment par la récompense formelle du travail des forces de l'ordre.</li><li>À l'heure actuelle, l'Ontario ne dispose pas d'un programme formel pour récompenser l'ancienneté ou la bonne conduite du personnel d'application de la loi ou les services et la bravoure exceptionnels des animaux des forces de l'ordre.</li><li>Cette lacune limite les possibilités de célébrer l'excellence, de remonter le moral et de souligner le rôle vital du personnel de la sécurité publique dans toute la province.</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>Le ministère propose de créer deux nouvelles récompenses pour les services des forces de l'ordre : (1) un programme de médailles pour ancienneté et bonne conduite et (2) une médaille pour services exceptionnels des animaux des forces de l'ordre.</li><li>La <i>Loi de 2019 sur la sécurité communautaire et les services policiers</i> autorise le ministre à décerner des prix dans le domaine des services policiers et ces nouveaux programmes relèvent de ce pouvoir.</li><li>Ces distinctions récompenseront un service exceptionnel chez les policiers, les civils et les animaux de police admissibles. Elles promouvront le professionnalisme au sein du secteur du maintien de l'ordre et répondront aux engagements du gouvernement pris en vertu de la Loi en vue de resserrer les liens avec les premiers intervenants.</li><li>Les programmes soutiendront les efforts de recrutement et de maintien en poste en reconnaissant le dévouement et l'engagement de longue durée envers la sécurité publique.</li></ul>

# Soutenir le personnel de la sécurité publique et leurs familles

Initiative	Description	Résultat/Mise en œuvre
<b>Expansion du Programme ontarien pour le mieux-être de la famille proche</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>Le gouvernement élargit l'accès au Programme ontarien pour le mieux-être de la famille proche, créé en avril 2024 pour aider les familles de membres du personnel de la sécurité publique qui ont perdu la vie dans l'exercice de leurs fonctions ou par suicide en Ontario.</li><li>Le critère d'admissibilité élargi (de deux ans à dix ans) permettra aux familles d'avoir accès aux services si le décès de la personne a eu lieu le 1<sup>er</sup> janvier 2000 ou après cette date.</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>En élargissant le critère d'admissibilité au Programme ontarien pour le mieux-être de la famille proche, le gouvernement permet à davantage de familles d'un membre de la sécurité publique disparu de recevoir des services de santé mentale et d'intervention de crise quand elles en ont besoin. Le ministère continue de surveiller les besoins du secteur et d'évaluer l'admissibilité au programme et d'autres considérations potentielles.</li></ul>
<b>Fonds Joe MacDonald de bourses d'études à l'intention des survivants d'agents de sécurité publique</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>En 1997, le Fonds Joe MacDonald de bourses d'études à l'intention des survivants d'agents de sécurité publique a été créé pour fournir une aide financière aux conjoints et enfants d'agents de sécurité publique décédés dans l'exercice de leurs fonctions, dans le but de les aider à suivre des études postsecondaires au Canada.</li><li>La province propose d'édicter une loi régissant le Fonds pour protéger l'existence du Fonds et élargir son accès à davantage de familles d'agents de sécurité publique décédés dans l'exercice de leurs fonctions.</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>Les changements proposés s'alignent sur l'engagement du gouvernement à travailler avec les agents de sécurité publique pour leur fournir la formation, les outils et les ressources nécessaires pour assurer la sécurité et la résilience des collectivités de l'Ontario. La proposition est aussi conforme à l'objectif de renforcer la justice et l'infrastructure de sécurité publique.</li><li>Objet des changements proposés : créer une loi régissant le Fonds et élargir les critères d'admissibilité au Fonds pour les familles d'agents de sécurité publique décédés dans l'exercice de leurs fonctions.</li></ul>

## Améliorer la prestation des services publics

Nous modifions la loi pour améliorer les processus de vérification des dossiers de police et aider les municipalités à gérer plus efficacement les contraventions au *Code de prévention des incendies* de l'Ontario, dans le cadre de notre engagement à réduire les formalités administratives.



# Améliorer la prestation des services publics

Initiative	Description	Résultat/Mise en œuvre
<b>Modifications à la <i>Loi de 2015 sur la réforme des vérifications de dossiers de police</i></b>	<ul style="list-style-type: none"><li>L'Ontario mettra à jour la <i>Loi de 2015 sur la réforme des vérifications de dossiers de police</i> et son règlement <i>Exemptions</i>.</li><li>Ces changements conféreront au solliciteur général le nouveau pouvoir de fixer des normes de service, comme des délais pour la vérification des dossiers, et de prendre des mesures pour améliorer la clarté et la cohérence dans la Loi.</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>Ces changements permettront d'élaborer des normes de service en vue de réduire les retards dans le traitement des vérifications de dossiers de police, qui se répercutent sur l'obtention d'un emploi et l'accès à des services. Ils aideront aussi les fournisseurs de services de vérification de dossiers de police à effectuer les vérifications plus efficacement et avec plus de cohérence.</li></ul>
<b>Pénalités administratives en vertu de la <i>Loi de 1997 sur la prévention et la protection contre l'incendie</i> (LPPI)</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>La pénalité administrative est une peine monétaire imposée pour sanctionner l'omission de se conformer à une obligation réglementaire. Il s'agit d'un mécanisme civil extérieur au système judiciaire.</li><li>Les pénalités administratives ne sont pas punitives et visent à encourager la conformité.</li><li>L'Ontario met en place un cadre réglementaire qui permettra aux municipalités d'établir des pénalités administratives comme outil supplémentaire d'application de la loi pour certaines infractions au <i>Code de prévention des incendies</i> de l'Ontario.</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>En vertu de la <i>Loi de 1997 sur la prévention et la protection contre l'incendie</i>, les contraventions sont sanctionnées par des contraventions, des ordres donnés par les inspecteurs et des instances judiciaires.</li><li>Ce changement aidera les municipalités à traiter plus efficacement les infractions administratives et à promouvoir la conformité sans avoir besoin d'instances judiciaires.</li></ul>

## Protéger les animaux

Nous prenons des mesures pour mieux protéger les animaux en proposant des modifications à la *Loi sur les animaux destinés à la recherche*, qui limiteront des recherches médicales invasives sur des chats et des chiens.

Sous le régime de la *Loi de 2019 sur les services provinciaux visant le bien-être des animaux*, nous envisagerons d'interdire les interventions chirurgicales non nécessaires sur des chiens et des chats, comme celles effectuées à des fins cosmétiques ou de convenance, et de durcir les peines pour des individus qui causent du mal à un animal qui travaille avec les forces de l'ordre.



# Protéger les animaux

Initiative	Description	Résultat/Mise en œuvre
<b>Restreindre les expérimentations aux fins de recherche sur des chiens et chats</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>Des modifications sont proposées à la <i>Loi de 1990 sur les animaux destinés à la recherche</i> afin d'interdire la recherche médicale invasive sur les chiens et les chats, sauf si elle est destinée à un but précis, comme la recherche vétérinaire ou l'amélioration de la santé générale des chiens et chats.</li><li>L'élevage de chiens et de chats à des fins de recherche dans les animaleries de l'Ontario sera également interdit.</li><li>Le cadre d'infractions et de peines dans la Loi sera remplacé par un nouveau cadre qui prévoira des infractions mineures et des infractions graves, ainsi que de nouvelles peines maximales pour chaque catégorie d'infractions, en ligne avec le cadre qui existe actuellement.</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>Les modifications législatives proposées renforceront les exigences et le cadre de surveillance des installations de recherche en Ontario et interdiraient la recherche médicale invasive sur les chiens et les chats.</li><li>La recherche vétérinaire sera exemptée de l'interdiction d'activités de recherche médicales invasives, pour maintenir les programmes d'études et de recherches vétérinaires existants (p. ex., dans le cadre d'un programme d'études dans un établissement postsecondaire en médecine vétérinaire, technologie vétérinaire ou une matière connexe, comme des opérations de castration sur un chien ou un chat, ou une recherche visant à améliorer la santé et la sécurité des chiens et chats).</li><li>Si les changements proposés sont adoptés et si les règlements nécessaires sont pris, cela renforcera la confiance du public dans le cadre de surveillance de l'utilisation des animaux (y compris les chiens et les chats) en Ontario à des fins de recherche en vertu de la Loi.</li></ul>
<b>Mener des consultations sur l'interdiction des interventions chirurgicales médicalement non nécessaires sur des chiens et chats</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>Les interventions médicalement non nécessaires sont des chirurgies facultatives exécutées sur des chats et des chiens à des fins principalement cosmétiques ou de convenience. Elles peuvent causer de la douleur, des problèmes de santé à long terme et des problèmes comportementaux chez les animaux.</li><li>Le ministère a l'intention de consulter prochainement les intervenants du secteur au sujet de la prise de règlements en vertu de la <i>Loi de 2019 sur les services provinciaux visant le bien-être des animaux</i> qui interdirait les interventions médicalement non nécessaires sur des chiens et des chats (p. ex., dégriffage, chondrotomie auriculaire, dévocalisation).</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>La réglementation des interventions médicalement non nécessaires pour les chiens et les chats (p. ex., dégriffage, chondrotomie auriculaire, dévocalisation) renforcera la protection des animaux, remplira l'engagement du gouvernement de mener des consultations sur des règlements pour les chiens et chats, répondra aux préoccupations du public au sujet de pratiques non nécessaires et dangereuses, et alignera l'Ontario sur les pratiques d'autres provinces qui restreignent déjà les chirurgies cosmétiques sur des animaux. Les interventions non invasives à des fins de formation et de recherches vétérinaires continueront d'être permises, comme la castration et d'autres opérations nécessaires.</li></ul>

# Protéger les animaux

Initiative	Description	Résultat/Mise en œuvre
<b>Augmenter les peines à l'encontre d'un individu qui blesse un animal qui travaille avec des agents de la paix</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>À l'heure actuelle, blesser un animal qui travaille avec des agents de la paix est une infraction grave sanctionnée par une peine, qui peut inclure des amendes et l'emprisonnement.</li><li>La modification proposée augmentera l'amende minimale qu'une personne doit payer en cas de déclaration de culpabilité pour cette infraction, de 25 000 \$ à 50 000 \$, et augmentera la peine maximale potentielle pour une première infraction tant pour les particuliers que pour les personnes morales. La peine maximale pourra atteindre 260 000 \$ pour des particuliers et 1 million de dollars pour des personnes morales.</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>Ces changements législatifs visent à dissuader les individus de faire intentionnellement du mal à ces animaux, à augmenter la protection des animaux ainsi que de leur maître-chien, tout en tenant les délinquants responsables de leurs actes.</li></ul>